

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 décembre 2008

LOGEMENT ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - (n° 1207)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 153

présenté par
M. Piron, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 9

À l'alinéa 42, substituer aux mots :

« conformité à »,

les mots :

« conformité avec ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.